

COMMUNE DE MÉRY

Tel: 04 79 63 60 00

email : accueil@mery73.fr

web : www.mery73.fr

PERMANENCES

Lun : 14h15 - 18h45

Mar - Jeu - Ven : 14h15 - 17h45

Mer : 9h30 - 12h

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !

100 % GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !



● Avril 2026



méry' Flash

Chères Mérolaines, Chers Mérolains,

Le 15 mars dernier, vous m'avez renouvelé votre confiance en m'accordant à nouveau la responsabilité d'être votre maire. Ce choix m'honore profondément et m'engage, plus que jamais, à être digne de la mission que vous me confiez.

Je tiens à vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, nos remerciements les plus sincères. Votre soutien est une force précieuse. Il nous encourage à poursuivre le travail engagé et à continuer d'agir, chaque jour, pour notre commune, avec sérieux, proximité et détermination.

Je n'oublie pas que cette confiance s'accompagne d'exigences légitimes. Nous serons à la hauteur, en restant à votre écoute, en respectant nos engagements et en œuvrant dans l'intérêt général. Avec mon équipe, nous continuerons à faire vivre notre commune, à la rendre toujours plus agréable, solidaire et dynamique.

Encore merci pour votre confiance renouvelée.

Nathalie Fontaine, votre Maire

Emplois d'été pour les jeunes de Méry. **JOB**

La Commune recrute pour la période estivale :

- 1 personne pour les espaces verts (permis obligatoire)
- 1 personne pour le secrétariat
- 2 personnes pour la prévention de lutte contre les moustiques tigres (formation faite par le centre EID).

Conditions :

- Avoir au moins 18 ans
- Contrats saisonniers sur le mois de juillet

CV et lettre de motivation à déposer en mairie ou à envoyer par mail à accueil@mery73.fr avant le 5 juin 2026

Démarchage à domicile : arrêté municipal

Par l'arrêté municipal n°2026-01 du 17 février 2026, la commune de Méry régit désormais le démarchage à domicile sur son territoire.

Objectifs de l'arrêté

- Préserver la tranquillité des habitants
- Protéger les personnes vulnérables contre les pratiques commerciales abusives

Interdictions

- Le démarchage et toute prospection à domicile sont interdits, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par la mairie.
- Les quêtes à domicile sont également interdites.

Exceptions

- La vente de calendriers par certains organismes publics est autorisée, mais sous condition d'une déclaration préalable en mairie au moins 15 jours avant leur passage.

En cas de doute, de pratique suspecte ou de tentative de fraude, les habitants sont invités à contacter la Gendarmerie nationale

Recensement Militaire



Pour rappel, le recensement militaire **est obligatoire dès l'âge de 16 ans**. Le jeune concerné doit se présenter en personne à la mairie, accompagné des documents suivants : le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le document remis à l'issue de cette démarche est indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté, condition nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.)

Rappel: Inscriptions scolaires 2026-2027

Les inscriptions scolaires concernent :

- les enfants nés en 2023
- les enfants nouvellement arrivés sur la commune.

Merci de vous rendre en mairie, aux horaires d'ouverture, avec les documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Carnet de santé

Une réunion de présentation sera organisée, avec la directrice de l'école, fin avril.



Infos pratiques

Location de matériel par Le comité des fêtes

Le comité des fêtes de Méry propose aux Mérolaines et Mérolains uniquement, la location du matériel suivant à prix intéressant:

- Tables 220x70cm
- Bancs 220cm
- Lots 1 table et 2 bancs
- Barnums 8x4
- Barnums 4x4

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous:

- cdfmery73420@gmail.com
- 06 22 57 88 52 / 06 84 68 73 30

Mise à disposition du broyeur du 7 au 20 MAI



Comme chaque année, Grand Lac met à disposition des particuliers un broyeur à végétaux.

Renseignements et réservation auprès de la Mairie au 04.79.63.56.70

Travaux de bricolage et de jardinage

Nous vous rappelons que pour le bien-être et la tranquillité de tous, les appareils à moteur thermique sont autorisés :

- les jours ouvrables : 8h30-12h/14h-19h30
- les samedis : 9h-12h/15h-19h
- les dimanches et jours fériés : 10h-12h

L'agenda d'avril

Stage vacances de printemps

Stages vacances de printemps



Stage de danse et d'aquarelle

Du 7 au 10 avril
Pour les enfants de 6 à 8 ans.
Salle polyvalente de Méry - 95 place de la fontaine



Stage de basket et création de bande dessinée

Du 13 au 17 avril
Pour les enfants de 8 à 11 ans.
Ecole élémentaire de Voglans - 32 chemin de Sonnaz



Attention, les accueils de stages se font dans les lieux de stage.

Inscription obligatoire à la semaine.

LES STAGES SONT NON REMBOURSABLES
PAR DE VRAIEMENT PAS REMPLIR À MAI 2026
DE L'ACCUEIL DE STAGES

Inscriptions et renseignements :
enfance@planetjeunes.fr
04.79.63.67.96

Vendredi 3 avril 2026 Ciné Séniors

Flash police 80



Cinéma Séniors
Vendredi 3 avril à 14h

De : Jean-Baptiste Saurel

Avec : François Damiens, Audrey Lamy, Xavier Lacaille

Genre : Comédie

1984, Yvon Kastendeuch, flic à l'ancienne et fan de Michel Sardou est propulsé malgré lui à la tête d'une « unité d'élite » : la Police Flash 80. Il doit désormais faire équipe avec Guilaine, maman surmenée et cerveau du groupe, Marfoud, geek du Minitel et Roberto, l'infiltré à la coupe mulet. Ensemble, ils vont devenir une brigade si improbable, que même les années 80 n'étaient pas prêtes !

Cinéma Victoria - avenue Victoria, Aix-les-Bains

Tous les 1ers vendredis du mois - 5€ la séance

Séance réservée aux séniors



Accord'âge

CIA S
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION